

PROROGATION d'un an du MARCHÉ des SERVICES des VIDANGES.

Le Maire donne lecture de la Lettre du Gérant de la Société Industrielle des Engrais.

STE INDUSTRIELLE des ENGRAIS
SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 25 Avril 1951

Le Gérant de la Sté Industrielle des
Engrais - SAINT-DENIS -

à Monsieur le MAIRE de la COMMUNE de
- SAINT-DENIS -

Monsieur le Maire,

Le Marché passé entre la Commune de Saint-Denis et la Sté Industrielle des Engrais étant arrivé à expiration le 31 Décembre 1950, je vous serais reconnaissant de bien vouloir le faire proroger par votre Conseil pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1951.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, pour raisons majeures, la Société Industrielle des Engrais se voit dès ici, dans l'impossibilité de passer tout nouveau contrat avec la Municipalité de St-Denis et les services administratifs après expiration du présent marché (31 Décembre 1951).

Il serait donc urgent dans l'intérêt de votre Commune, de voir au plus tôt un nouvel entrepreneur.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées./.

Signé: C. DE VILLENEUVE.

La prorogation d'un an est acceptée à l'unanimité.

LE MAIRE. - En ce qui concerne l'impossibilité par la Société des Engrais de passer tout nouveau contrat avec la Municipalité à compter de l'année 1952 je vous sou mets la suggestion suivante: je convoquerai M. de VILLENEUVE et je lui demanderai de bien vouloir nous faire connaître à quelles conditions il accepterait de proroger son contrat. Nous en discuterons par la suite.

M. LAPIERRE. - La municipalité aurait dû être avertie plus tôt.

M. DUPUY. - Ne pourrait-on pas envisager la possibilité d'installer des fosses sceptiques.

LE MAIRE. - C'est compris dans le plan des travaux d'urbanisme.

M'autorisez-vous à convoquer M. de VILLENEUVE et à examiner avec lui la question qui nous préoccupe?

Adopté à l'unanimité.